

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

L'assemblée est ouverte à 19 h 30.

Le président du Conseil d'administration, Monsieur Richard Tanguay, souhaite la bienvenue à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Mirabel, qui se tient en mode virtuel.

Il présente les gens qui l'accompagnent à l'animation ou qui sont en soutien : Monsieur Jean-Luc Riopel, vice-président du Conseil d'administration et président du comité de mise en candidature, agira exceptionnellement ce soir en tant que secrétaire d'assemblée, qui sera assisté dans ses fonctions par Madame Caroline Meilleur, adjointe à la direction générale, Madame Nathalie Chabot, secrétaire du Conseil d'administration, qui devait occuper cette fonction, ne peut malheureusement être des nôtres ce soir, Monsieur Bernard Girard, administrateur et président du Comité Gouvernance et Éthique incluant la Coopération et Monsieur Serge Guérin, directeur général.

Afin d'assurer un déroulement dans le respect des encadrements obligatoires, notamment pour la période de questions, commentaires et propositions, cette assemblée est supportée par une équipe de soutien dûment autorisée par Desjardins.

Avant de débiter l'assemblée, le président informe les membres que cette formule d'assemblée virtuelle implique qu'il y aura des votes en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé. Cette période de votation en différé aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée. Il précise que la votation en différé sera faite pour la répartition des excédents annuels et les ristournes.

1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

Présentation d'une capsule vidéo introductive de Monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'Assemblée générale annuelle

Afin de faciliter le déroulement de l'assemblée concernant les votes, le président invite les membres à visionner une courte vidéo afin qu'ils se familiarisent avec la plateforme numérique.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Pour cette assemblée virtuelle, comme il y aura de la votation en direct, deux personnes doivent être nommées à titre de scrutatrices. Le président recommande alors Madame Maryse Drouin, Analyse-Conseil – Contrôle, risque et conformité et Madame Caroline Meilleur, adjointe à la direction générale afin d'agir comme scrutatrices, étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé.

Le président demande un proposeur et un appuieur pour la recommandation.

ADOPTION de la nomination de deux scrutateurs pour la votation en direct.

MADAME *nom retiré*, membre de plein droit de la Caisse, propose d'adopter la recommandation et elle est appuyé par MADAME *nom retiré*, également membre de plein droit.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Au bénéfice de tous les membres, Monsieur Richard Tanguay, président du Conseil d'administration, demande à Monsieur Jean-Luc Riopel, de faire la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA.
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 avril 2023
3. Retour sur l'année 2023
 - 3.1. Rapport du Conseil d'administration
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (*vote en différé*)
 - 5.2. Élection des membres du Conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par acclamation
 - 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Le président demande un proposeur et un appuieur pour proposition de l'ordre du jour.

MONSIEUR *nom retiré*, membre de plein droit de la Caisse propose d'adopter l'ordre du jour et il est appuyé par MADAME *nom retiré*, également membre de plein droit.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que présenté.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2024

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, il n'y aura pas de lecture ni le résumé du procès-verbal. Nous sommes ainsi prêts à en faire l'adoption.

Le président demande un proposeur et un appuieur pour la recommandation d'adopter le procès-verbal.

ADOPTION du procès-verbal de l'assemblée du 23 avril 2024.

MONSIEUR *nom retiré*, membre de plein droit de la Caisse, propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée du 22 avril 2024, et il est appuyé par MONSIEUR *nom retiré*, également membre de plein droit.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2023

3.1 Rapport du Conseil d'administration

Le président profite de ce moment de la rencontre pour présenter les membres du Conseil d'administration de la Caisse qui représentent les intérêts des membres dans le cadre de leurs fonctions.

Le président, Monsieur Richard Tanguay, présente le rapport du Conseil d'administration, détaillant les principales réalisations de la Caisse pour l'année financière 2024. Dans son rapport, il souligne que l'année 2025 marque le 125^{ième} anniversaire du Mouvement Desjardins. Il rappelle également que la Caisse demeure un acteur socioéconomique de premier plan, et que Desjardins s'engage à offrir à ses membres et clients des solutions numériques innovantes afin de simplifier leur quotidien.

En tant qu'institution financière coopérative ancrée dans son milieu, la Caisse poursuit ses actions concrètes en matière de développement durable. Enfin, le président informe que des changements dans les réseaux de distribution ont été mis en œuvre dans plusieurs caisses en 2024. En ce qui concerne la Caisse de Mirabel, il annonce la fermeture du Centre de services de Saint-Benoît à compter du 30 mai 2025.

En conclusion, il exprime sa gratitude envers les employés, y compris les gestionnaires, qui sont dévoués afin de rendre l'organisation humaine. Il adresse un remerciement spécial à Monsieur Serge Guérin, directeur général de la Caisse, qui a su gouverner, avec jugement et inspiration, la Caisse Desjardins de Mirabel. Il a tenu également à souligner l'excellent travail des membres du Conseil d'administration et il remercie les membres de la caisse pour leur fidélité.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le vice-président, Monsieur Jean-Luc Riopel, présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques pour l'année financière 2023 qui comprend les trois (3) points suivants :

1. Les situations de conflit d'intérêts

Le Conseil déclare qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.

2. Les dépôts et les prêts aux personnes intéressées¹

Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.

3. Les contrats de fourniture de biens ou de services accordés par la Caisse à des personnes visées par le Code

La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées² par le Code

¹ Personnes intéressées : les administrateurs et le directeur général de la Caisse, les dirigeants de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et leurs personnes liées.

² Personnes visées : les personnes intéressées, les employés de la Caisse, les gestionnaires des centres et leurs personnes liées.

3.3 Rapport financier

Le directeur général, Monsieur Serge Guérin, invite les membres à regarder à l'écran les résultats du grand groupe coopératif auquel notre Caisse contribue. Par la suite, il invite les membres à visionner une capsule vidéo présentant les faits saillants du rapport annuel de la Caisse pour l'année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2024. À la suite de la présentation du rapport financier, aucune question n'est soulevée par les membres.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Le président du Comité Gouvernance et Éthique, incluant la Coopération, Monsieur Bernard Girard, invite les membres à regarder une vidéo présentant les sommes totales qui ont été investies en 2024 pour soutenir des projets et initiatives du milieu, que ce soit avec le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) de la Caisse ou en dons et commandites pour l'année financière 2024.

Par la suite, le président, Monsieur Richard Tanguay, invite les membres à regarder des capsules vidéo qui sont présentées à l'écran afin de mettre en lumière quelques programmes offerts en éducation financière et en leviers d'engagement.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D’ADMINISTRATION

Le président invite les membres à poser des questions. Aucune question n’a été soulevée.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

À ce moment-ci, une capsule est visionnée sur la « Présentation de la Ristourne, élément distinctif de notre coopérative. »

Par la suite, le directeur général, Monsieur Serge Guérin, fait la présentation des scénarios en vue de la répartition des excédents qui feront l’objet d’un vote en différé.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS			EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres			2 995
Virements réglementaires et autres ajustements			(545)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹		(137)	
• Autres éléments du résultat		(456)	
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2023		47	
• Ajustement de la ristourne (année précédente)		1	
Solde des excédents à répartir			2 450
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM			(783)
• Ristourne		(844)	
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne		224	
• Affectation au FADM		(163)	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)			0
Affectation à la réserve générale			(1 667)
Solde des excédents à répartir			0

FADM

Fonds d'aide au développement du milieu

RRE

Réserve pour ristournes éventuelles

1

L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.



PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS		
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes		104
Épargne et placements		113
Fonds	0,58 \$	37
Prêts et marges de crédit		267
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	109
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	61
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³	143
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	10
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		843

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Le président demande un proposeur et un appuieur pour la recommandation.

ADOPTION de la répartition des excédents annuels (ristournes)

MONSIEUR *nom retiré*, membre de plein droit de la Caisse, propose d'adopter la recommandation et il est appuyé par MONSIEUR *nom retiré*, également membre de plein droit.

Cette proposition de l'assemblée, recommandée par le Conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de cette assemblée et au cours des quatre prochains jours.

5.2 Élection des membres du Conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Le président, Monsieur Richard Tanguay rappelle que tel que le prévoit le *Règlement intérieur de la Caisse* (RIC), il agira comme président d'élection et Monsieur Jean-Luc Riopel agira comme secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Avant de présenter le rapport du comité de mise en candidature, le président du Comité, Monsieur Jean-Luc Riopel rappelle la démarche du profil collectif enrichi et explique la façon que le Conseil d'administration établit les cibles de compétences et de représentativité recherchées.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier 2025, par affichage dans tous nos établissements, diffusion sur nos canaux virtuels, affichage dynamique sur les écrans en Caisse et par message à la radio Desjardins en Caisse

Pour l'assemblée générale de cette année, trois (3) postes sont à combler et la Caisse a reçu trois (4) candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la *Loi*, le *Règlement intérieur de la Caisse* et le *Code de déontologie* de Desjardins. La Caisse a reçu un désistement d'un candidat ce qui porte le nombre de candidatures à trois (3) pour l'élection de ce soir.

Le Conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants : 3 femmes pour atteindre la parité appartenant aux groupes d'âge suivants : 1 de 18-34 ans, 1 de 35-49 ans et de 1 de 50-64 détenant des compétences suivantes : Gestion financière, comptabilité, éducation et technologies de l'information (TI).

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Avant de procéder à l'élection des membres du Conseil d'administration, les membres du Comité de mise en candidature ont demandé à chacune des personnes candidates de préparer une courte présentation orale, d'un maximum de trois (3) minutes.

Le président informe l'assemblée que cette portion de l'assemblée sera disponible en réécoute sur le site internet de la Caisse.

Les trois (3) candidats ont été invités à vous présenter leur candidature. Un empêchement fait en sorte que Madame Nathalie Chabot ne peut malheureusement pas se présenter à vous aujourd'hui. Cependant, elle demeure candidate pour un poste d'administratrice.

Le président remercie les deux candidats.

5.2.4 Élection par acclamation

Puisqu'il y avait trois (3) postes à pourvoir au Conseil d'administration et que la Caisse a reçu un nombre de candidatures égal au nombre total de poste à combler, le président déclare élus en tant que membres du Conseil d'administration, Madame Nathalie Chabot, Monsieur Sylvain Gratton et Madame Geneviève Parent-Brzeau. Il félicite les trois (3) nouveaux élus.

Les signatures de l'engagement solennel se feront avant le début de la première rencontre du Conseil d'administration.

5.3 Précisions sur l’exercice du vote en différé et l’annonce des résultats

Le président, Monsieur Richard Tanguay apporte quelques précisions sur l’exercice du vote, sur la proposition, sur le partage des excédents annuels et les ristournes.

Il précise que dès ce soir, la période de votation sera ouverte pour une période de quatre (4) jours, soit jusqu’au samedi 26 avril 2025 à 23 h 59. Il rappelle que seuls les membres de plein droit peuvent voter.

Il mentionne également que cette année les membres ont la possibilité d’utiliser une borne de votation au siège social et au centre de services Saint-Benoît.

6. Fin de la rencontre et remerciements

Le président remercie les membres pour leur participation à cette assemblée générale annuelle en mode virtuel. Il remercie également ceux et celles qui l’ont accompagné pour le bon déroulement de l’assemblée. En terminant, le président s’adresse aux employés de la Caisse et souligne leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

Cette portion de l’assemblée tenue le 22 avril 2025 se termine à 20 h 51.

QUATRE (4) JOURS PLUS TARD

APRÈS LA FERMETURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION, SOIT JUSQU’À 23H59 LE SAMEDI 26 AVRIL 2025

L’assemblée est suspendue jusqu’à l’obtention des résultats sur le site Internet de la Caisse.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

La période de votation s’est déroulée du 22 au 26 avril 2025 à 23h59. Voici les résultats pour l’adoption de la répartition des excédents annuels et de la ristourne.

En mode virtuel	2025
Nombre d’écoutes en direct (complète au moins 1h20)	21 membres 3 non-membres
Nombre d’écoutes en direct (partiel moins de 1h20)	7 membres 3 non-membres
Nombre d’écoutes en rediffusion (complète 15 minutes et plus)	7 membres
Nombre d’écoutes en rediffusion (partiel 15 minutes et moins)	12 membres
Nombre de participants en ligne	199
Nombre de membres qui ont voté pour la répartition des excédents annuels	156
Tranches d’âges qui ont voté	< 18 ans : 0 18 à 24 ans : 4,52 % 25 à 30 ans : 10,05 % 31 à 39 ans : 17,59 % 40 à 49 ans : 18,09 % 50 à 59 ans : 14,07 % 60 à 71 ans : 21,11 % 72 ans et + : 14,57 %
Statistiques 2025 des modes de diffusion des 203 assemblées générales :	
139 caisses en mode 100 % virtuel 41 caisses en mode hybride 23 caisses en mode 100 % présentiel	

Les résultats ayant été publiés sur le site internet de la Caisse et disponibles auprès de la Caisse, l’assemblée générale annuelle est officiellement levée le 29 avril à 12h11.